Édition janvier 2020

# Info-Cécilois

Journal municipal de Sainte-Cécile-de-Lévrard

Prochaine date de tombée : 20 février 2020

Détails à la page 20

# Mot du maire

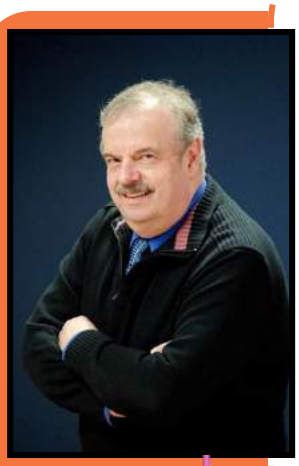

Chers citoyens,

Chères citoyennes,

En décembre dernier, le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires ainsi que le règlement de taxation pour l'année 2020. D'ailleurs, d'ici le 15 février, vous allez recevoir votre compte de taxes annuelles pour l'année 2020. Cette année, le taux de taxe foncière demeure le même que l'année dernière à 0,93$ du cent dollar. Pour le remboursement du règlement d'emprunt 2009-02 qui descend à 0,075$ du cent dollar d'évaluation. Les compensations pour les autres services tel que l'aqueduc et l'égout sont restés les mêmes sauf pour ce qui est de la taxe d'ordure qui a eu une augmentation de 10.00 $, passant de 134,00 $ à 144,00 $. Pour toute question en lien avec la taxation, je vous invite à communiquer avec la directrice générale au 819-263-2104.

Pour l'année 2020, le conseil municipal a prévu plusieurs projets, dont je vais vous reparler tout au long de l'année. En autre, nous allons avoir un nouveau système de son à la fine pointe de la technologie dans la salle Éric Côté. Nous avons espoir voir le projet de déménagement de la bibliothèque et du bureau municipal finalisé d'ici l'automne. Cette année, aura lieu la rénovation cadastrale et vous serez avisé pour une consultation prochainement.

Je souhaite un très bel hiver à tous!

Maire

## RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Madame Valérie Giguière a assisté au lac à l'épaule de la CDC.

Préparation du budget 2020

La séance extraordinaire pour l'adoption du budget et du règlement de taxation aura lieu le 5 décembre à 20h à la salle Éric-Côté.

Madame Valérie Giguière participe au cours RCR subventionné par la CNESST le 28 novembre et 5 décembre. La formation sur le défibrillateur est incluse.

## RAPPORT DES COMITÉS

### Bibliothèque

La fondation Alcoa a versé une subvention de 26 000$ pour l'achat de livres et d'animations à la bibliothèque.

### Régie de la gestion des déchets

Monsieur Pierre Carignan a assisté à la réunion du 19 novembre.

Il y aura une vérification des unités de logement dans toutes les municipalités prochainement.

La Régie va coordonner des services pour réduire les déchets à l'enfouissement et le faire à moindre cout.

Madame Caroline Aubin a été nommée présidente, madame Céleste Simard, vice-présidente et monsieur Yvon Potvin est sur le comité consultatif.

Plusieurs lieux de dépôts vont être fermés en 2020. Ces derniers vont être dédommagés.

Pour 2020, il y aura une étude pour les résidus organiques et l'implantation de bacs bruns.

### Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard

Une fête de Noël pour les enfants aura lieu le dimanche 9 décembre à la salle Éric-Côté.

## COMPTES À PAYER

| Fournisseurs | Description | Montant |
|---|---|---|
| Municipalité de St-Pierre | Heures de glace | 583.50 $ |
| Huot | Liquide antigel | 417.21 $ |
| Coop de Parisville | Matériel aqueduc et voirie | 93,09 $ |
| CRSBP | Reliures | 24.36 $ |
| Pavage veilleux | Pavage trou et traverses | 1 724.63 $ |
| Imprimerie Bernier et fils | Enveloppes à en-tête | 396.66 $ |
| Matériaux Fortierville | Bottes de travail | 222.86 $ |
| Coop Parisville | Articles plomberie et clés | 62,37 $ |
| Bell mobilité | Facture cell juill a octobre | 226.80 $ |
| Glissières JTD | Réparation de glissières | 1 985.26 $ |
| Excavation Denis Demers | Heures de pelles et pierre | 836.45 $ |
| Buro pro | Livres | 165.31 $ |
| Le Sagittaire | Fourniture de bureau, | 515.67 $ |
| techservice | Télémétrie réservoir | 20 816.22 $ |
| Yvon Roy | Alarme salle Éric-Côté | 209.71 $ |
| Shellex | Étude Primeau oct 2019 | 1 977.57 $ |
| Poste canada | Distribution du journal novembre | 43.01 $ |
| Fond d'information du territoire | Avis de mutation | 8 $ |
| Sogetel | Internet et téléphone | 336.64 $ |
| Martin Demers inc | Heures de pelles et pierre | 836.45 $ |
| Hélène Lambert | Ménage Novembre | 258.75 $ |
| Infotech | Livraison enveloppes | 21.00 $ |
| | **TOTAL :** | **30 831.98 $** |

**DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

| Fournisseurs | Description | Montant |
|---|---|---|
| Hydro-Québec | Électricité | 1 550.61 $ |
| Mario Demers | Dépenses véhicule | 480.15 $ |
| Hélène Lambert | Ménage Octobre | 221.25 $ |
| Salaires | Salaires nets - novembre 2019 | 4 487.09 $ |
| Industrielle Alliance | Cotisation | 377.52 $ |
| Union vie | Cotisation | 1244.05 $ |
| Joanie Pépin | Animation cylindre rubique | 223.00 $ |
| Solutia télécom | Changement cellulaire Mario | 11.50 $ |
| Hélène Paquin | Déneigement | 1900.00 $ |
| CHC gestion parasitaire | Arrosage araignée | 245.30 $ |
| | **TOTAL :** | **10 740.17 $** |

**LISTE DES REVENUS**

| Description | Montant |
|---|---|
| Activités salle Éric-Côté | 60,00 $ |
| Bac de vidange | 95,00 $ |
| Location salle Éric-Côté | 500,00 $ |
| Permis | 30.00 $ |
| PAERRL | 52 619,00 $ |
| Taxes 2019 | 2 123.02 $ |
| Mutation | 404.50 $ |
| Opérateur en eau potable | 155.01 $ |
| Taxes à recevoir | 10 273.12 $ |
| **TOTAL :** | **66 259.65 $** |

**DÉPENSES À APPROUVER**

**Abat-poussière 2019**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville a reçu une soumission du groupe Somavrac pour le chlorure de calcium liquide 35% ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a besoin de 3 000 litres ;

EN CONSÉQUENCE, il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'étendre 3000 litres de chlorure de calcium liquide 35% aux extrémités de chacune des routes non asphaltées à l'été 2020 au prix de 0.3150 $ le litre plus taxes et de mandater la municipalité de Fortierville auprès du Groupe Somavrac.

**Augmentation annuelle du salaire des employés de la municipalité.**

Il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder une augmentation salariale pour l'année 2020 de 3% à Valérie Giguière, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Josiane Trottier, agente de bureau et Mario Demers, inspecteur municipal.

**Subvention Loisirs Sainte-Cécile**

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs Sainte-Cécile organise de nombreuses activités au cours de l'année pour la population de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ces activités sont essentielles à la dynamisation de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les loisirs font une demande de subvention de la part de la municipalité pour l'organisation d'activités de 500 $

EN CONSÉQUENCE il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'octroyer une aide financière au montant 500,00 $.

**Chevalier de Colomb – Bingo dindes**

CONSIDÉRANT QUE le conseil chevaliers de Colomb 9033 Saint-Pierre-les-Becquets et Ste-Cécile-de-Lévrard tiendra une soirée-bénéfice (bingo dindes) le 6 décembre prochain à la salle Éric-Côté de Sainte-Cécile-de-Lévrard pour recueillir de l'argent nécessaire pour leurs œuvres pour la prochaine année ;

EN CONSÉQUENCE, il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'octroyer une aide financière au montant 100,00 $.

Messieurs Simon Brunelle, Pierre Carignan, Jean-Marie Dionne s'abstiennent.

**Demande de location gratuite de la salle Éric-Côté**

CONSIDÉRANT QUE le Service des incendies a déposé une demande de location gratuite de la salle Éric Côté pour le 28 novembre ;

EN CONSÉQUENCE, il est RÉSOLU unanimement par le conseil d'accorder la location de la salle gratuitement au service des incendies le 28 novembre pour la remise annuelle des médailles

**Demande des ministères d'effectuer des analyses d'eau dans les écoles**

Conjointement, les ministères de l'environnement et de l'éducation nous demandent de faire des analyses de plomb dans l'eau dans les écoles.

**AFFAIRES COURANTES**

**Liste des permis**

Deux permis n'a été délivré en novembre 2019.

**Calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de l'année 2020 qui se tiendront à la salle Éric-Côté et débuteront dès 20h aux dates suivantes :

- Mardi 14 janvier
- Mardi 3 mars
- Mardi 5 mai
- Mardi 7 juillet
- Mardi 8 septembre
- Mardi 3 novembre
- Mardi 4 février
- Mardi 7 avril
- Mardi 2 juin
- Mardi 4 août
- Mardi 6 octobre
- Mardi 1 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Rédaction des constats d'infraction**

CONSIDÉRANT QUE le règlement général harmonisé est en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aura à rédiger des constats d'infraction au besoin ;

EN CONSÉQUENCE, il est RÉSOLU unanimement par les conseillers présents que monsieur Mario Demers, et mesdames Josiane Trottier et Valérie Giguière soient habilité à rédiger des constats d'infraction.

**Mise à jour des conditions de location et tarification de la salle Éric Côté**

CONSIDÉRANT que les frais d'entretien (tels que Hydro Québec, ménage, entretien extérieur, etc.) de la salle Éric Côté augmentent régulièrement

CONSIDÉRANT que les locations restent sur le principe du premier arrivé, premier servit ;

IL EST **APPROUVÉ** unanimement par les conseillers présents que les tarifs à partir du 1er janvier 2020 augmenteront de 5 $ par location pour les résidents de Sainte-Cécile-de-Lévrard et de 10 $ pour les résidents de l'extérieur et que les locations se feront sans privilèges, soit le premier arrivé, premier servit.

## AFFAIRES NOUVELLES

### Remplacement de l'inspecteur en bâtiment

Madame France Légaré, inspectrice en bâtiment pour la municipalité, va quitter son emploi d'ici le 31 décembre 2019. Le conseil municipal décide unanimement d'étudier toutes les options possibles afin d'organiser son remplacement. Ce sujet sera de nouveau à l'ordre du jour au conseil de janvier.

### Inversion de la pente du fossé vis-à-vis du 207 Rang Sainte-Cécile

ATTENDU que l'inversion de ce fossé est nécessaire afin de faciliter l'écoulement des eaux ;

ATTENDU qu'une étude à été faite par la firme SNC Lavalin qui approuve ces travaux ;

ATTENDU que le fils de la propriétaire, madame Monique Carignan, a donné l'autorisation de passer sur la terre pour creuser le fossé ;

ATTENDU que le ministère des transports a donné l'autorisation de creuser ce fossé en vue d'enlever un ponceau sous le rang Sainte-Cécile quand ils vont remplacer l'asphalte en 2020 ;

EN CONSÉQUENCE il est APPROUVÉunanimement par les conseillers présents, d'autoriser les travaux d'excavation pour inverser la pente du fossé par l'entreprise Denis Demers ;

## RÈGLEMENTS

### Avis de motion : Règlement pour fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrérages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2020

Le conseiller Jean-Marie Dionne donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé l'adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, d'un Règlement pour fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrérages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2020. La directrice générale présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

### Avis de motion : Règlement sur la rémunération des élus municipaux

**L**e conseiller monsieur Pierre-Luc Blanchet donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé l'adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, d'un règlement pour fixer la rémunération des élus municipaux. La directrice générale présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture

### Avis de motion : Règlement sur le renouvèlement du programme de revitalisation

Le conseiller monsieur Michel Deshaies donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé l'adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, d'un règlement pour renouveler le programme de revitalisation La directrice générale présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

## *Bureau de poste Ste-Cécile-de-Lévrard*

Nous souhaitons vous rappeler en cette belle saison de neige de bien dégager vos boîtes pour faciliter notre travail en toute sécurité.

**Heures et jours d'ouverture :**

| | |
|---|---|
| ***Lundi*** | 8:30-12:00 - 14:00-16:45 |
| ***Mardi*** | 8:30-12:00 - 14:00-16:45 |
| ***Mercredi*** | 8:30-12:00 - 14:00-16:45 |
| ***Jeudi*** | 8:30-12:00 - 14:00-17:30 |
| ***Vendredi*** | 8:30-12:00 - 14:00-16:45 |

*Ruth Provencher et Christine Dionne*

**Adresse :** 232, rue Principale, Ste-Cécile-de-Lévrard, G0X 2M0 **Téléphone :** 819-263-0178

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont prévu les dépenses suivantes à savoir :

| | |
|---|---|
| **REVENUS** | |
| Taxes foncières | 439 927,00 $ |
| Taxes, compensation et tarification | 119 299,00 $ |
| Compensation tenant lieu de taxes | 5 500,00 $ |
| Transfert | 55 279,00 $ |
| Services rendus | 8 955,00 $ |
| Impositions de droits | 14 600,00 $ |
| Intérêts sur arrérages | 2 500,00 $ |
| Intérêts sur placements | 4 700,00 $ |
| Autres revenus | 300,00 $ |
| **Total** | **651 060,00 $** |
| | |
| **DÉPENSES** | |
| Administration générale | 216 983,00 $ |
| Sécurité publique | 83 690,00 $ |
| Transport | 170 603,00 $ |
| Hygiène du milieu | 124 000,00 $ |
| Aménagement, urbanisme et développement | 12 070 $ |
| Loisirs et culture | 32 157,00 $ |
| Frais de financement | 11 557,00 $ |
| **Total** | **651 060,00 $** |
| | |
| **Excédent (déficit) de fonctionnements avant conciliation à des fins fiscales** | **0,00 $** |
| | |
| **CONCILIATION À DES FINS FISCALES** | |
| **Financement** | |
| Remboursement de la dette à long terme | (20 700,00 $) |
| **Affectations** | |
| Activités d'investissement | |
| Excédent accumulé | (0,00 $) |
| **Sous-total** | |
| | |
| **Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales** | **(20 527,00 $)** |

**CONSIDÉRANT QUE** le budget de 2020 doit être adopté et que les différents taux de taxes doivent être adoptés ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le budget 2020.

**RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a adopté le budget de l'exercice financier 2020 en date du 5 décembre 2019;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2019;

**ATTENDU QU**'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, toute somme de deniers nécessaire pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte le règlement numéro 2019-12 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le conseil décrète ce qui suit :

**SECTION I**
DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

À moins de déclaration contraire, les expressions, termes et mots suivants ont, dans le présent règlement, le sens et l'application que leur attribue le présent article qui leur sont ci-après attribués :

1° l'expression « immeuble résidentiel » désigne un logement, une maison, un appartement, une résidence privée, un chalet, une maison de villégiature ou tout autre local habituellement occupé ou destiné à être occupé comme lieu d'habitation par une ou plusieurs personnes, que ce local soit effectivement occupé ou non.

2° l'expression « immeuble commercial » désigne tout local dans lequel est exercé à des fins lucratives ou non une activité économique ou administrative en matière de finance, de commerce ou de services, un métier, un art, une profession ou toute autre activité constituant un moyen de profit, de gain ou d'existence, sauf un emploi ou une charge.

3° l'expression « immeuble industriel » industriel désigne tout local dans lequel est exercée à des fins lucratives une activité en matière d'industrie.

4° l'expression « immeuble agricole » désigne toute exploitation agricole enregistrée auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

**SECTION II**
TAXES FONCIÈRES

**2.** Afin de pourvoir aux dépenses de fonctionnement de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, une taxe foncière générale est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2018 sur l'ensemble des immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Le taux est fixé à quatre quinze-sous (0.93$) du cent dollars (100 $).

**3.** Afin de pourvoir au remboursement de la dette en capital et intérêts du règlement d'emprunt numéro 2009-02 portant sur la réfection de l'aqueduc, l'égout sanitaire et de l'égout pluvial, une taxe spéciale est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2020 sur l'ensemble des immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la municipalité de Sainte- Cécile-de-Lévrard. Le taux est fixé à huit sous et demi (0.075 $) du cent dollars (100$).

**SECTION III**
COMPENSATIONS

**4. <u>Compensation pour le service d'aqueduc</u>**

Afin de payer le service de la fourniture d'eau et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2020, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité et qui sont desservis par le réseau d'aqueduc, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

- Résidences (par unité de logement) 335,00 $
- Pour commerce et ferme 375,00 $
- Pour ferme EAE 660,00 $
- Pour chalet 185,00 $
- Pour terrain vacant 150,00 $

**<u>Exceptions :</u>**

Dans le cas où il y a un commerce à même une résidence, seule la tarification commerce et ferme est facturée.

Si un matricule possède deux entrées d'eau, deux compensations pour le service d'aqueduc seront exigées selon la nature de l'exploitation.

**5. <u>Compensation pour le service d'égout</u>**

Afin de payer le service du réseau d'égout et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2020, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité et qui sont desservis par le réseau d'égout, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

- Résidences (par unité de logement) 58,00 $
- Pour commerce et ferme 58,00 $
- Pour ferme EAE 58,00 $
- Pour chalet 58,00 $
- Résident de Saint-Pierre-les-Becquets 58,00 $

**Exception :**

Dans le cas où il y a un commerce à même une résidence, seule la tarification commerce et ferme est facturée.

**6. Réserve financière pour l'assainissement des eaux usées**

Afin de créer une réserve financière pour le projet d'assainissement des eaux usées, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2020, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité et qui sont desservis par le réseau d'égout, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

- Résidences (par unité de logement) 65,00 $
- Pour commerce et ferme 65,00 $
- Pour ferme EAE 65,00 $
- Pour chalet 65,00 $
- Résident de Saint-Pierre-les-Becquets 65,00 $

**Exception :**

Dans le cas où il y a un commerce à même une résidence, seule la tarification commerce et ferme est facturée.

**7. Compensation pour le service de l'enlèvement, le transport, la revalorisation et l'élimination des matières résiduelles**

Afin de payer le service de l'enlèvement, le transport, la revalorisation et l'élimination des matières résiduelles et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2020, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

- Résidences (par unité de logement) 144,00 $
- Pour commerce et ferme 144,00 $
- Pour ferme EAE avec animaux d'élevage 144,00 $
- Pour ferme EAE sans animaux d'élevage 144,00 $
- Pour chalet 72,00 $

**Exceptions :**

Dans le cas où il y a un commerce à même une résidence, seule la tarification commerce et ferme est facturé.

Lorsqu'il y a une ferme ayant des animaux sans résidence sur un matricule, une compensation est exigée.

**8. Compensation pour le service de lumières de rue**

Afin de payer le service du réseau de lumières de rue et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2020, une compensation représentant 40% des frais inhérents au service de lumière de rue de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité qui sont desservis par le service, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant:

- Résidences (par unité de logement) 25,00 $
- Pour commerce et ferme 25,00 $
- Pour chalet 25,00 $
- Résident de Saint-Pierre-les-Becquets 25,00 $

**Exception :**

Dans le cas où il y a un commerce à même une résidence, seule la tarification commerce et ferme est facturée.

**9. <u>Compensation pour le déploiement de la fibre optique</u>**

Afin de payer le service de déploiement de la fibre optique et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2020, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

- Bâtiment 48,00 $

**10. <u>Pour les propriétaires d'immeubles membres de la Société d'aqueduc du haut du quatrième rang en la paroisse de Sainte-Sophie-de-Lévrard</u>**

| | |
|---|---|
| 465, rang Saint-François-Xavier | Résidence : 260$ / chaque |
| 453, rang Saint-François-Xavier | |
| 439, rang Saint-François-Xavier | |
| 411, rang Saint-François-Xavier | |
| 368, rang Saint-François-Xavier | |

| | | |
|---|---|---|
| 407, rang Saint-François-Xavier | Deux résidences | 520$ |
| | Animaux | 50 $ |

| | | |
|---|---|---|
| 415, rang Saint-François-Xavier | Résidence | 260$ |
| | Animaux | 50$ |

| | | |
|---|---|---|
| 445, rang Saint-François-Xavier | Résidence | 260$ |
| | Animaux | 1 488$ |

**11. <u>Pour les propriétaires d'immeubles membres de la Coopérative d'aqueduc du 5e rang de Sainte-Sophie-de-Lévrard</u>**

| | | |
|---|---|---|
| 525, rang Saint-Ovide | Résidence | 360$ / chaque |
| 521, rang Saint-Ovide | | |
| 505, rang Saint-Ovide | Remboursement de la dette | 137$ /chaque |

| | | |
|---|---|---|
| 503, rang Saint-Ovide | Résidence | 360$ |
| | Remboursement de la dette | 137$ |
| | Animaux (12$/animal) | 720 $ |
| | Remboursement de la dette (5$/animal) | 300 $ |

**SECTION IV**
DÉBITEUR

**12.** Le débiteur et les codébiteurs sont assujettis au paiement des taxes dues à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard au sens du présent règlement, le *débiteur* est défini comme étant le propriétaire au sens de la Loi sur la fiscalité municipale au nom duquel une unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation foncière ou, dans le cas d'immeubles visés par la Loi sur la fiscalité municipale, la personne tenue au paiement des taxes foncières imposées sur cet immeuble ou de la somme qui en tient lieu.

# Extrait procès-verbal
# séance spéciale du 5 décembre 2019

**SECTION V**
PAIEMENT

**13.** Le débiteur de taxes municipales pour 2020 a le droit de payer en 3 versements égaux:

1° le premier étant dû le 16 mars 2020, représentant (33.33%) du montant total;

2° le deuxième versement étant dû le 15 juin 2020, représentant (33.33%) du montant total;

3° le troisième versement étant dû le 14 septembre 2020, représentant (33.33%) du montant total;

**14.** Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes égal ou supérieur à 300 $ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par trois versements.

**15.** Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement et porte intérêt.

16. Les prescriptions du présent article s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction du rôle d'évaluation, le premier versement est dû trente (30) jours après l'envoi des comptes, sauf que l'échéance du second versement, s'il y a lieu, est postérieure de 90 jours à la date d'exigibilité du premier versement. Le troisième versement, s'il y a lieu, est postérieur de 90 jours à la date d'exigibilité du deuxième versement.

**SECTION VI**
INTÉRÊTS ET FRAIS

**17.** Les taxes portent intérêt, à raison de 18% par an, pour le paiement, le supplément ou le remboursement des taxes à compter de l'expiration du délai applicable.

Malgré ce qui précède, le conseil pourra, autant de fois qu'il le juge opportun, en cours d'année, décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu au premier alinéa.

**18.** Des frais d'administration au montant de 20$ seront réclamés au tireur d'un chèque ou d'un autre ordre de paiement lorsque le chèque ou l'ordre de paiement remis à la Municipalité en est refusé par le tiré.

**SECTION VII**
DISPOSITIONS DIVERSES

**19.** Les taxes mentionnées au présent règlement n'ont pas pour effet de restreindre le prélèvement ou l'imposition de toutes autres taxes prévues ou décrétées par tout autre règlement municipal.

**20.** Toute disposition antérieure inconciliable avec le présent règlement est abrogée.

**21.** Les taxes ou compensations imposées en vertu du présent règlement le sont pour l'exercice financier 2020.

**22.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DU 17 AU 21 FÉVRIER 2020
LES JOURNÉES DE LA
**PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

Notre équipe municipale est fière de valoriser l'éducation et de contribuer à rappeler l'importance de la persévérance scolaire.
**Nous sommes fiers aussi de soutenir les acteurs du milieu scolaire et communautaire et de contribuer au développement d'actions municipales qui ont un impact positif sur la réussite éducative des jeunes de la municipalité.**

## Calendrier des séances du conseil pour 2020

Ces séances se tiendront les mardis et débuteront à 20 h à la salle multifonctionnelle Éric-Côté (228, Principale)

| | | | |
|---|---|---|---|
| 14 janvier | 7 avril | 7 juillet | 6 octobre |
| 4 février | 5 mai | 4 août | 3 novembre |
| 3 mars | 2 juin | 8 septembre | 1 décembre |

## *Pour nous joindre :*

819.263.2104

info@stececiledelevrard.com

stececiledelevrard.com

Sainte-Cécile-de-Lévrard

| Heure d'ouverture du bureau municipal | |
|---|---|
| Lundi au mercredi | De 9 h à 12 h<br>De 13 h à 16 h |
| Jeudi | De 9 h à 12 h |

Vous recevrez prochainement votre compte de taxes pour l'année 2020. Voici les dates à retenir concernant les dates limites pour les paiements de taxes municipales :

*-16 mars*

*-15 juin*

*-14 septembre*

Nous vous rappelons que vous pouvez lire les procès verbaux en tout temps sur le site Internet de la municipalité : ***www.stececiledelevrard.com***

*En tout temps, vous pouvez laisser du courrier ou des clés dans le **dépôt** pré-vu à cet effet sur le côté gauche du bureau municipal.*

## DEMANDE DE PERMIS

**N'OUBLIEZ PAS QU'IL EST NÉCESSAIRE D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION AU BUREAU MUNICIPAL AVANT D'EFFECTUER VOS TRAVAUX.**

Le permis est émis dans un délai n'excédant pas trente (30) jours suivant la date de réception de la demande de celle-ci. Un permis doit être émis avant le début des travaux.

- Construire
- Rénover
- Transformer ou agrandir un bâtiment
- Déplacer ou démolir tout bâtiment
- Une clôture
- Une piscine
- Refaire la couverture des bâtiments
- Changer des fenêtres
- Etc...

**Pour plus d'informations sur les demandes de permis et les normes et règlements, n'hésitez pas à communiquer avec notre inspecteur en bâtiment France Légaré au 819 263-2104.**

# Info municipalité

## Programme de revitalisation pour l'année 2020

**Avis à tous les résidents**

VOUS POUVEZ ÊTRE ADMISSIBLE A UN CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES POUR TOUTE NOUVELLE CONSTRUCTION DE 80 000$ ET PLUS OU UNE RÉNOVATION D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL POUR UN MONTANT DE 5 000$ ET PLUS.

*CERTAINES CONDITIONS SONT APPLICABLES.

POUR PLUS D'INFORMATION, VISITEZ NOTRE SITE INTERNET OU COMMUNIQUEZ AVEC LA MUNICIPALITÉ AU 819 263-2104.

## Campagne de sensibilisation

***«Tous ensemble vert l'économie d'eau potable»***

### *Trucs pour réduire notre consommation d'eau potable dans la cuisine*

***Robinet***

- Saviez-vous qu'il est possible de réduire de 25% le débit de nos robinets ? Le brise-jet vous fournit un jet suffisant pour remplir un verre, tout en vous permettant de réaliser d'importantes économies d'eau.
- Au lieu de faire couler l'eau à chaque fois que vous en voulez, remplissez plutôt un pichet eau du robinet, puis mettez-le au réfrigérateur.
- Dégelez vos aliments au réfrigérateur ou au micro-onde plutôt que sous l'eau chaude du robinet.
- Vous préparez des légumes pour le souper ? Nettoyez-les à la brosse dans une cuvette plutôt que de les laisser couler l'eau du robinet inutilement.
- Lorsque vous faites la vaisselle à la main, évitez de laisser l'eau couler. Utilisez plutôt les deux bacs de l'évier, un pour laver et l'autre pour rincer. Un bol rempli d'eau chaude peut aussi faire l'affaire pour le rinçage.

***Autres***

- Avant de démarrer le lave-vaisselle. Assurez-vous qu'il est au maximum de sa capacité de stockage.
- Réutilisez l'eau de cuisson ou du déshumidificateur pour arroser les plantes.

N'oubliez pas de venir chercher votre trousse d'économie d'eau potable, c'est gratuit !
Disponible au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

**L'ensemble comprend :**

**Une douche téléphone**
**Un aérateur robinet cuisine**
**Un aérateur robinet salle bain**
**Un ruban de téflon**
**Un sablier de couche**

MRC Bécancour | Centre-du-Québec

## Article 985
## Code civil du Québec

La MRC de Bécancour reçoit beaucoup de demande d'information au sujet de requête pour le déboisement d'une bande de 5 mètres (15') le long du pourtour de champs. C'est un dossier qui ne concerne pas le règlement d'abattage de la MRC.

Voici une explication de cet article :

L'article 985 du Code civil du Québec prévoit que vous pouvez demander à votre voisin de couper les branches ou les racines de son arbre qui s'avancent sur votre propriété en autant que celles-ci vous nuisent sérieusement. Vous pouvez également contraindre votre voisin à abattre l'arbre ou à le redresser lorsque celui-ci menace de tomber sur votre propriété.

En l'absence de collaboration de votre voisin, **vous ne pouvez pas** vous faire justice vous-même en coupant les branches ou les racines dérangeantes. Vous devez vous adresser au tribunal pour que celui-ci ordonne à votre voisin de le faire. Il est de votre responsabilité de démontrer la nuisance au tribunal (nuisance pour le déplacement de machinerie ou nuisance pour la productivité de vos récoltes).

Si vous coupez les branches ou les racines vous-même sans l'autorisation de votre voisin, ce dernier pourrait vous réclamer des dommages pour la perte qu'il a subie. En plus de ces dommages, ce dernier pourrait vous réclamer des dommages-intérêts punitifs de 200 $ pour chaque arbre, arbuste, arbrisseau ou taillis détruit ou endommagé, totalement ou partiellement.

Il est donc beaucoup plus facile de s'entendre entre voisin et de signer une entente écrite qui détaille les travaux autorisés, la superficie convenue en fonction de la nuisance exprimée, l'exécuteur des travaux, la période d'exécution et le partage des coûts.

François Trottier, ingénieur forestier
Inspecteur en foresterie et gestionnaire de cours d'eau
819-298-3300, poste 235
f.trottier@mrcbecancour.qc.ca

Nous vous informons qu'un permis de colportage a été attribué par la municipalité à la compagnie Gestion Infinity enr. C'est une compagnie qui se spécialise dans la prévention incendie (vente et entretien d'extincteurs).

Il est donc possible que cette firme frappe à votre porte au cours des prochaines semaines.

Cette entreprise n'est pas mandatée par la municipalité ni par votre service régional en sécurité incendie, il s'agit d'une entreprise privée qui fournit des services dans le domaine de l'incendie.

Info municipalité

# HORAIRE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RÉCUPÉRATION

| | |
|---|---|
| **RÉCUPÉRATION** | La collecte se fera **chaque mardi**, et ce, à toutes les semaines.<br>**Lorsque vous placez votre bac à récupération (bleu) pour la collecte, assurez-vous de placer les roues de votre bac vers votre maison.* |
| **ORDURES** | **À toutes les semaines**<br>**du début avril à la fin septembre**<br>** Assurez-vous de mettre votre bac la veille, car le camion peut passer, sans préavis, de très bonne heure le matin.* |
| **COLLECTE ENCOMBRANTS**<br>**GROSSE VIDANGE** | **11 février 2020**<br>** Une unité d'occupation ne doit pas avoir plus de 4 verges cubes d'encombrants à sa collecte aux deux mois, soit l'équivalent du contenu d'une boîte de camionnette de grosseur normale.* |
| **CONTENEUR**<br>**MATÉRIELS INFORMATIQUES** | *Un conteneur pour la **récupération de matériels informatiques** est disponible au bureau municipal, il vous suffit de passer sur les heures d'ouverture*<br>*Matières acceptées : ordinateur, portable, tablette, imprimante, téléphone, cellulaire, clavier, souris, câble, télécommande, télécopieur, lecteur, appareil photo numérique, router, clé USB, console* |
| **RECYCLAGE**<br>**PILES ET CARTOUCHES D'ENCRI** | *Il vous est maintenant possible de **recycler vos piles et cartouches d'encre** usagées au bureau municipal, il vous suffit de passer sur les heures d'ouverture.* |
| **PROGRAMME D'AIDE**<br>**POUR L'ACHAT DE**<br>**COUCHES LAVABLES** | La Régie offre aux jeunes familles une **aide financière visant à les inciter à utiliser des couches lavables** plutôt que des couches jetables.<br>Pour plus de détails: *www.rigidbny.com/couches-lavables* |

RIGIDBNY

**RAPPEL POUR DES COLLECTES RÉUSSIES :**

- Sortir votre bac la veille de la collecte;
- Orienter les roues du bac vers la maison;
- Bien fermer le couvercle;
- Seules les matières confinées dans le bac seront collectées;
- Laisser un espace libre de 60 cm tout autour du bac;
- S'assurer que le bac n'est pas enlisé ou gelé au sol;
- Pour disposer de cendres : Laissez-les refroidir dans un contenant de métal au moins 7 jours afin d'éviter que votre bac ne s'enflamme, puis disposez-les dans des sacs.

## HORAIRE DES COLLECTES 2020

### Collecte d'ordures

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 14 | 28 | JANVIER | | 7 | 14* | 21 | 28 | JUILLET |
| | | | 11* | 25 | FÉVRIER | | 4 | 11* | 18 | 25 | AOÛT |
| | | | 10 | 24 | MARS | 1 | 8 | 15 | 22 | 29 | SEPTEMBRE |
| | 7* | 14 | 21 | 28 | AVRIL | | | | 6 | 20* | OCTOBRE |
| | 5 | 12 | 19 | 26 | MAI | | | | 3 | 17 | NOVEMBRE |
| 2* | 9 | 16 | 23 | 30 | JUIN | | | 1 | 15 | 29 | DÉCEMBRE |

*** Collecte des encombrants**

### Matières recyclables

**Collecte des matières recyclables toutes les semaines de l'année!**

# Activités à Ste-Cécile-de-Lévrard

La formation sur tablette IPOD a débuté le 22 janvier pour 4 et peut-être 5 rencontres de 2 heures chacune. Suivra par la suite la formation sur tablette Android.

Une rencontre avec la fabrique de la paroisse St-Jean-Paul II est prévue dans la semaine du 3 février prochain afin de négocier un bail pour la location de la sacristie. D'ici la signature de l'entente, nous continuerons d'occuper le local derrière la salle Éric Côté pour jouer aux cartes et la grande salle pour les dîners.

Prochaines activités :

**Du 22 janvier au 12 février 2020** : Formation tablette IPAD
**11 février 2020** : Diner mensuel, spécial St-Valentin
**Février 2020** : Formation tablette Androïd (à préciser)
**Mars 2020** : Cabane à sucre
**14 avril 2020** : Diner mensuel suivi de l'AGA (à confirmer)

Lors de notre déjeuner du 26 janvier dernier, nous avons eu la visite du député fédéral M. Louis Plamondon qui a partagé le repas avec nous.

Malgré le pessimisme qui règne sur tous les organismes à but non lucratif, nous sommes fiers de présenter notre bilan pour l'année 2019 malgré qu'il soit inférieur aux années précédentes :

| ACTIVITÉ | MONTANT | HRES BÉNÉVOLAT |
|---|---|---|
| Locaux de l'église | | 150 |
| Écoles | 450 | |
| Éducation religieuse | 776 | |
| Nourrir les familles | 2 785 | 200 |
| Aide aux personnes handicapées | 550 | |
| Personnes âgées | 200 | |
| Organisme de santé | 350 | |
| Activités pour la communauté | 550 | |
| **Total** | **5 661** | **350** |

**Merci** à tous nos généreux commanditaires qui ont permis d'amasser au-delà de 3 000$ lors du Bingo Dinde de décembre dernier. Ce montant nous permet de financer nos activités annuelles pour les paroisses de Ste-Cécile et St-Pierre.

**Merci** aussi à tous ceux qui ont généreusement contribué et ceux qui ont amassé des denrées lors de la guignolée.

**PROCHAINE ACTIVITÉ :**

**23/02/2020 :** Déjeuner mensuel (discussion et décision pour l'avenir du conseil)

**Merci aux bénévoles ayant donné de leur temps lors de la guignolée le 7 décembre dernier.**

**Grâce a vous, cette activité est toujours possible !**

## Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc.

Le comité des loisirs vous souhaite une très belle année 2020 remplie de santé et de plaisir !

Notre prochaine activité à ne pas manquer est le festival d'hiver qui se tiendra le 14 mars 2020 (plus d'information et programmation à venir).

Nous avons reçu quelques exemplaires du livre "À villages découverts", un recueil de contes de chacun des villages de la MRC de Bécancour, conçu par Marc-André Fortin et illustré par Guillaume Demers, illustrateur.

Si vous êtes intéressés à vous procurer ce livre gratuitement, nous vous invitons à passer un. À noter que ce livre est également disponible à notre bibliothèque municipale.

activités de la bibliothèque

Coin Biblio

Retour des contes interactifs !

YOUPI, C'EST GRATUIT !

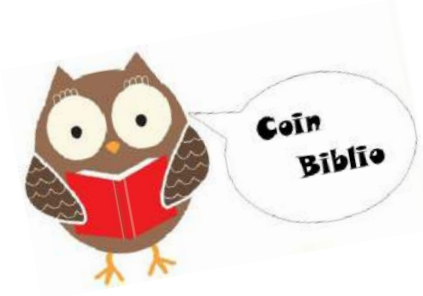


# Bibliothèque municipale

**Adresse :** 234, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard, G0X 2M0

**Téléphone :** 819 263-0368
*Vous pouvez laisser des messages en tout temps sur le répondeur

**Courriel :** biblio113@reseaubibliocqlm.qc.ca

**Site Internet :** www.mabibliotheque.ca

**Suivez-nous sur :** Bibliothèque municipale de Ste-Cécile-de-Lévrard

***Heures et jours d'ouverture*** *– Fermée les jours fériés*

| | |
|---|---|
| ***Lundi*** | *19h30 à 20h30* |
| ***Mardi*** | *18h30 à 19h30* |
| ***Vendredi*** | *10h00 à 11h00* |
| ***Le 1er samedi du mois*** | *13h30 à 14h30* |

## Nouveauté

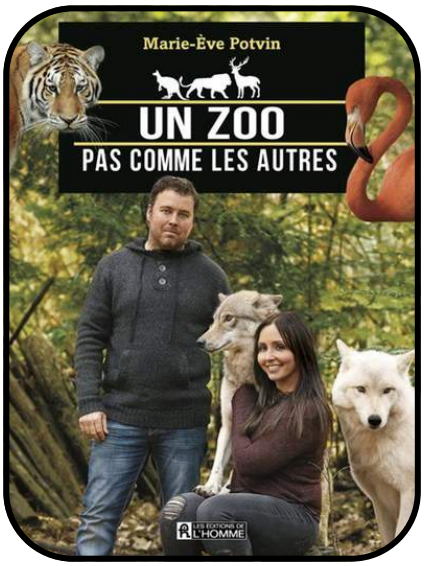


Tout récemment, nous avons reçu de nouveaux livres et jeux pour les adultes comme pour les jeunes. Venez les découvrir à votre bibliothèque municipale !

La Boîte à Jeux
LUDOTHÈQUE

## Nouveautés

Lecture Jeunesse

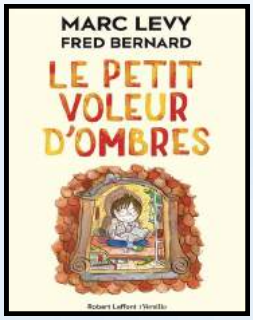


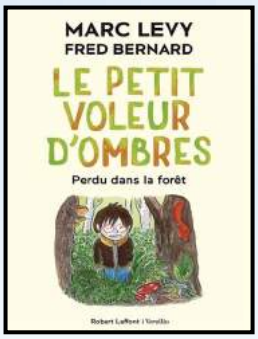


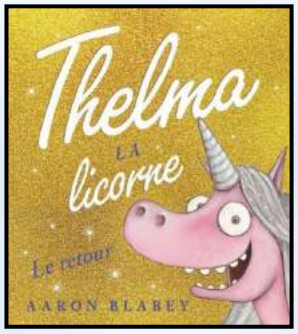

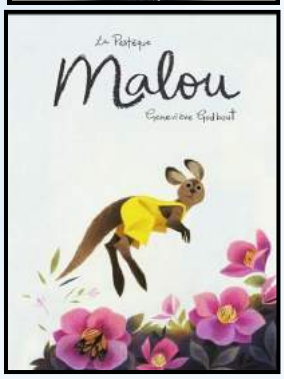

# activités de la bibliothèque

La campagne de promotion ***Février mois Coup de cœur*** a pour objectif de mettre en valeur des livres appréciés par les bénévoles de notre bibliothèque et vous les usagers. Une belle façon vous faire connaître de belles découvertes !

Partager vos lectures ou jeux coup de cœur sur notre page Facebook ***Bibliothèque municipale de Ste-Cécile-de-Lévrard*** ou en ***bibliothèque*** et courrez la chance de gagner de magnifiques prix.

À partir de février 2020, nous abolissons officiellement les frais de retard à notre bibliothèque municipale.

Le mot ACCESSIBILITÉ prend ici toute sa signification ! Nous suivons la tendance de plusieurs bibliothèques publiques qui nous démontrent qu'avec ce virage, les familles sont davantage au rendez-vous et les livres reviennent.

***Passez nous voir !***

COMMISSION SCOLAIRE de la Riveraine
SERVICES ÉDUCATIFS

## INSCRIPTION 2020-2021

*Pour tous les élèves, la période d'admission et d'inscription pour la prochaine année scolaire aura lieu du **27 janvier au 7 février 2020**.*

COMMISSION SCOLAIRE de la Riveraine

## Maternelle 4 ans

### Temps plein

**Buts :**

- Transmettre la curiosité et le désir d'apprendre;
- Soutenir l'acquisition d'attitudes, de comportements et de stratégies qui soutiendront l'enfant dans son cheminement scolaire ultérieur;
- Développer l'estime de soi et la persévérance;
- Favoriser le développement moteur, social, affectif, cognitif et langagier.

**Pour qui?**

L'élève qui aura 4 ans avant le 1er octobre.

Voir le document *Info-parents* pour les balises d'acceptation.

Pour de l'information supplémentaire, nous vous invitons à contacter le secrétariat de l'école.

**Écoles :**

- Des Arbrisseaux, p. 6250
- La Nacelle, p. 5350
- Curé-Brassard, p. 4003
- Maurault, p. 6500
- Terre-des-Jeunes, p. 4701

: La Nacelle-la Source

École secondaire Les Seigneuries

Je m'inscris

: École secondaire Les Seigneuries

: www.esls.net

## LE SSIRMRCB S'AMUSE POUR UNE BONNE CAUSE
## LA FONDATION DES POMPIERS POUR LES GRANDS BRÛLÉS

Le Service de sécurité régional de la MRC de Bécancour (SSIRMRCB) a remis en 2019, un montant de 3 150 $ à la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés.

Le SSIRMRCB a trouvé une façon originale pour présenter le montant amassé. Ils se sont inspiré d'un nouveau courant aux États-Unis, le git up challenge. Ils ont réalisé une session vidéo présentant les pompiers disponibles pour chacune des casernes du SSIRMRCB. Ils invitent les autres services incendies à se joindre à eux pour que le concept devienne viral.

La vidéo a été mise en onde sur la page Facebook du SSIRMRCB ainsi que sur celle de la fondation des pompiers, mardi le 10 décembre 2019. Nous vous invitons à regarder le clip, à vous amuser mais surtout en profiter pour faire un don à la fondation!

Après seulement 4 jours, nous avions près de 50 000 visionnement, plus de 100 000 personnes de touchées et plusieurs centaines de dollars de dons! Nous pouvons dire mission accompli pour nos pompiers qui ont donné du temps bénévolement pour ce projet! N'hésitez pas à les féliciter!

En terminant je vous souhaite une année rempli de petits et grands bonheur entouré des gens qui vous aime mais surtout une année en toute sécurité.

## NOUS TRAVAILLONS AVEC VOUS, POUR VOUS!!

Je suis toujours présent pour répondre à vos questions, à vos commentaires et à vos suggestions pour améliorer le service de sécurité incendie. N'hésitez pas à communiquer avec moi.

Guy Lemieux,
Agent en prévention incendie

# Aréna de Saint-Pierre-les-Becquets

**Le lundi 2 mars**

14h à 16h—Patinage libre

16h à 17h—Hockey libre (-12 ans)

17h à 18h—Hockey libre

**Le mardi 3 mars**

15h à 18h—Patinage libre

**Le mercredi 4 mars**

16h à 18h—Patinage libre

**Le jeudi 5 mars**

14h à 16h—Patinage libre

16h à 17h—Hockey libre (-12 ans)

17h à 18h—Hockey libre

**Le vendredi 6 mars**

16h à 17h30—Hockey libre 4$

17h30 à 19h—Patinage libre 2$

**Bonne relâche à tous!!!**

# Activités à venir

## Nous recrutons

Venez faire la différence dans votre communauté

Votre SERVICE INCENDIE c'est :

- 6 casernes
- 79 pompiers
- 10 municipalités

Reconnu comme étant avant-gardiste dans ses interventions

**VOUS AVEZ:**

- UN ESPRIT D'ÉQUIPE
- UN SENS ÉTHIQUE
- UNE CAPACITÉ PHYSIQUE

Adressez votre candidature au
Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour
**819 288-5694**
**incendie@mrcbecancour.qc.ca**

Pour les producteurs, productrices agricoles et toutes les personnes qui les côtoient:

FORMATION GRATUITE: Agir en sentinelle pour la prévention du suicide – Déclinaison agricole

**À Ste-Françoise le vendredi 21 février à 8 h 30.**
Dîner gratuit sur place.

Pour vous inscrire : 1-855-221-3315 poste 6196

le SAE SERVICE AUX ENTREPRISES — ÉCOLE D'AGRICULTURE DE NICOLET — CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE ACCALMIE — Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec — Québec

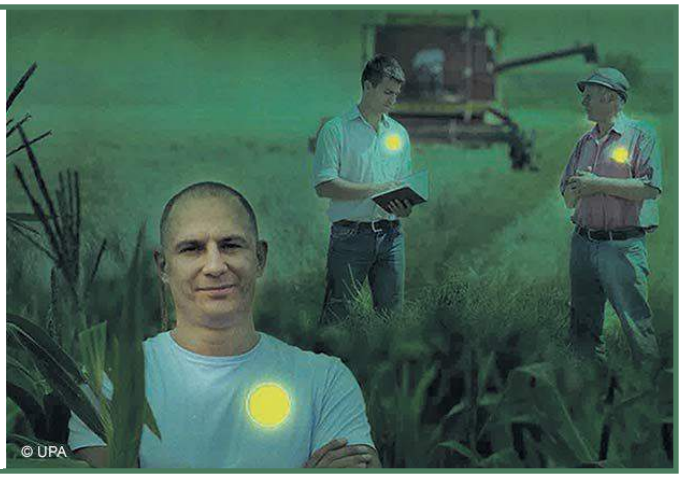


**Téléphone :**

**819 298-3366**

**Sans frais :**

**1 866 393-2134**

# Prochain transport vers Trois-Rivières 13 février 2020

TRANSPORT des personnes
MRC de Bécancour

Semaine des enseignantes
et des enseignants

**2 au 8 février 2020**

# Nos publicitaires

Si vous désirez publier un texte, une publicité ou un message, l'Info-Cécilois est un moyen efficace et à peu de frais pour

Vous pouvez faire parvenir votre matériel par courriel au :
info@stececiledelevrard.com

**Tarif de publication**

| Format | 1 parution | 10 parutions |
|---|---|---|
| Carte d'affaire | 10.00 $ | 50.00 $ |
| 1/3 de page | 15.00 $ | 100.00 $ |
| ½ page | 20.00 $ | 120.00 $ |
| 1 page | 25.00 $ | 175.00 $ |

**Date de tombée 2020**

| | | |
|---|---|---|
| 20 janvier | 20 avril | 20 août |
| 20 février | 20 mai | 20 septembre |
| 20 mars | 20 juin | 20 octobre |
| 20 novembre | | 20 décembre |

*pas de parution en juillet


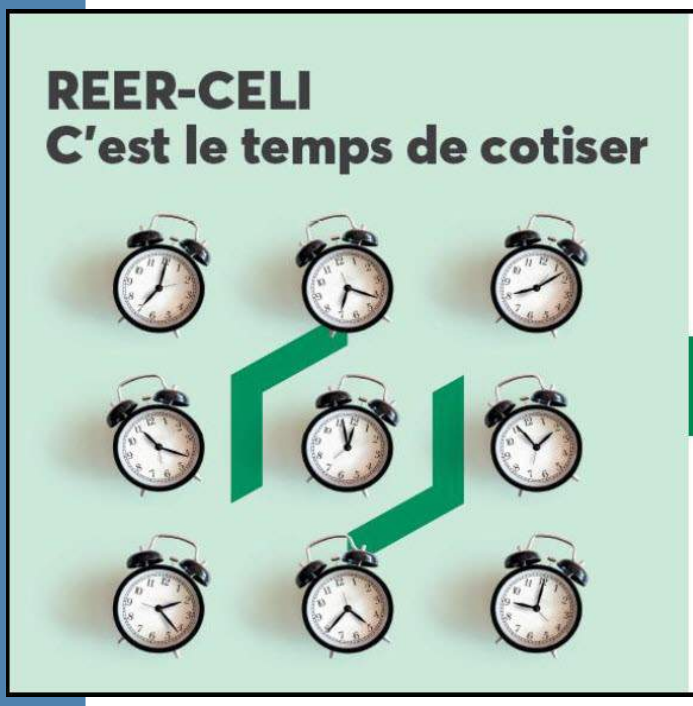


Trouvez dès maintenant
la bonne combinaison d'épargne
pour réaliser vos projets.

Date limite pour cotiser au REER :
2 mars 2020

819 298-2844
desjardins.com/reer-celi

Desjardins
Caisse de Gentilly-Lévrard–
Rivière du Chêne

**Le centre de viande**
**Ste-Cécile-de-Lévrard**

À partir de janvier 2020 services offerts :

- Achat de viande pour congélateur en quartier
- Découpe pour les cultivateurs et les chasseurs

Pour plus de détails Simon Brunelle:
**819 263-2469**

# Jeu de labyrinthe

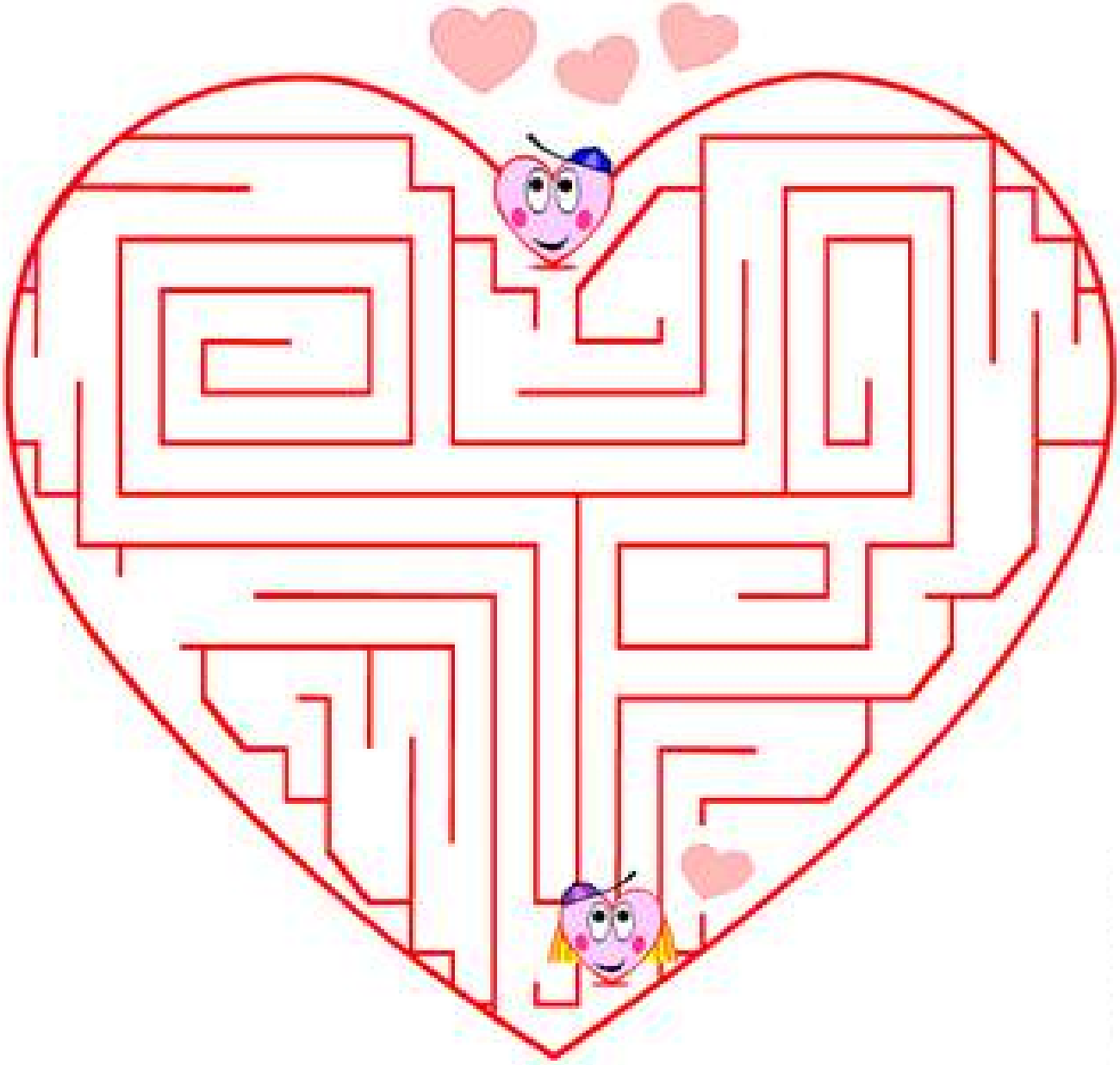

Aide Paul Aboncoeur à rejoindre Carine.